

BARCLAYS ELEVEN

Titres de créance non garantis en capital (ni en cours de vie, ni à l'échéance)⁽¹⁾

Durée d'investissement conseillée : 3 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)

Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions

Éligibilité : Compte-titres et assurance-vie

11
Fermé à la souscription

⁽¹⁾ Le produit est également soumis au risque de défaut de Société Générale.

Barclays Eleven

Avec Barclays Eleven, l'investisseur privilégie un produit adossé au marché actions européen. Le remboursement du produit est donc conditionné à l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50[®] dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant). En cas de forte baisse de l'Indice Euro Stoxx 50[®] à l'échéance du produit (le 26 janvier 2015) au-delà de 40 % (exclu), l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à - 40 % (inclus), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel maximum de 7,1 %).

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Barclays Eleven, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Objectifs d'investissement

- Un mécanisme automatique de remboursement anticipé activable à mi-parcours, à l'issue du 18^e mois, si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] depuis le lancement est positive ou nulle (Taux de Rendement Annuel maximum de 7,1 %).
- Une perte en capital seulement si l'Indice Euro Stoxx 50[®] a enregistré, à l'échéance, une baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.
- Un gain potentiel de 22 % si l'Indice Euro Stoxx 50[®] n'a pas perdu à l'échéance plus de 40 % depuis le lancement (soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) de 6,8 %).

Avantages

- À l'issue du 18^e mois, si la performance de l'Indice depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial et un gain de 11 % (soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximal de 7,1 %).
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice enregistre une performance supérieure ou égale à - 40 % depuis l'origine, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 22 % (soit un TRA de 6,8 %).
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le capital n'est exposé à un risque de perte que si l'Indice Euro Stoxx 50[®] a baissé de plus de 40 % depuis l'origine.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

À l'issue du 18^e mois, le 16 juillet 2013, si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] depuis la date de constatation initiale (le 16 janvier 2012) est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit, le 24 juillet 2013 :

L'intégralité de son capital initial
+
Un gain de 11 %
(Soit un Taux de Rendement Annuel de 7,1 %⁽¹⁾)

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À l'échéance des 3 ans, le 16 janvier 2015, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] depuis la date de constatation initiale (le 16 janvier 2012).

Cas favorable : Si l'Indice Euro Stoxx 50[®] n'a pas baissé de plus de 40 %, l'investisseur reçoit, le 26 janvier 2015 :

L'intégralité de son Capital Initial
+
Un gain de 22 %
(Soit un Taux de Rendement Annuel de 6,8 %⁽¹⁾)

Cas défavorable : Sinon, si l'indice Euro Stoxx 50[®] a baissé de plus de 40 %, l'investisseur reçoit, le 26 janvier 2015 :

La valeur finale⁽²⁾ de l'Indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance.

Inconvénients

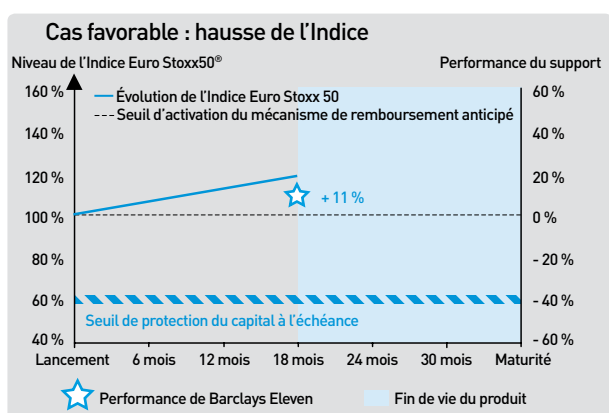
- Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 16/01/2012, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut être de 18 mois ou de 3 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice Euro Stoxx 50[®] du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un TRA maximum de 7,1 %).
- Le rendement de Barclays Eleven à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de - 40 %.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice Euro Stoxx 50[®].

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50[®], des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

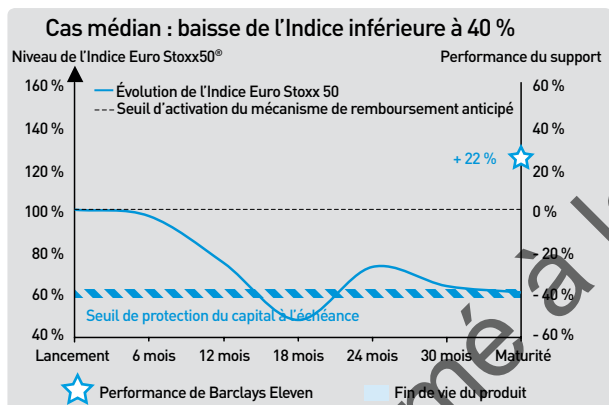
(2) La valeur finale de l'indice Euro Stoxx 50[®] à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustrations du mécanisme de remboursement

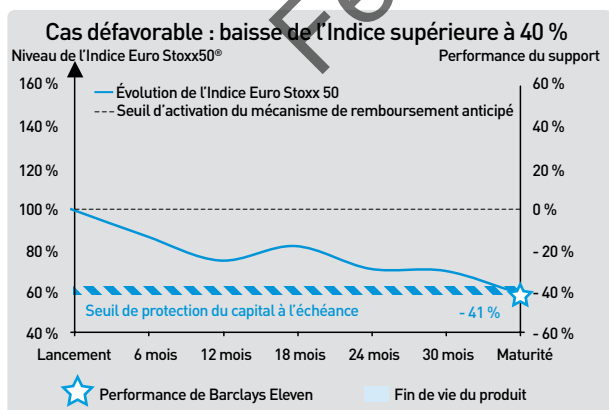
Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.



- À l'issue du 18^e mois, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance positive depuis l'origine (+ 18 %). Le mécanisme automatique de remboursement anticipé est donc activé.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial plus un gain de 11 %, soit 111 %.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel maximal de 7,1 %⁽¹⁾**, contre un **Taux de Rendement Annuel de 11,5 %** pour un investissement direct dans l'Indice, en raison du mécanisme de plafonnement des gains.



- À l'échéance des 3 ans, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de - 39 % depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de - 40 %.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial plus un gain de 22 %, soit 122 %.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 6,8 %⁽¹⁾**, contre un **Taux de Rendement Annuel de - 15,1 %** pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de remboursement du produit.



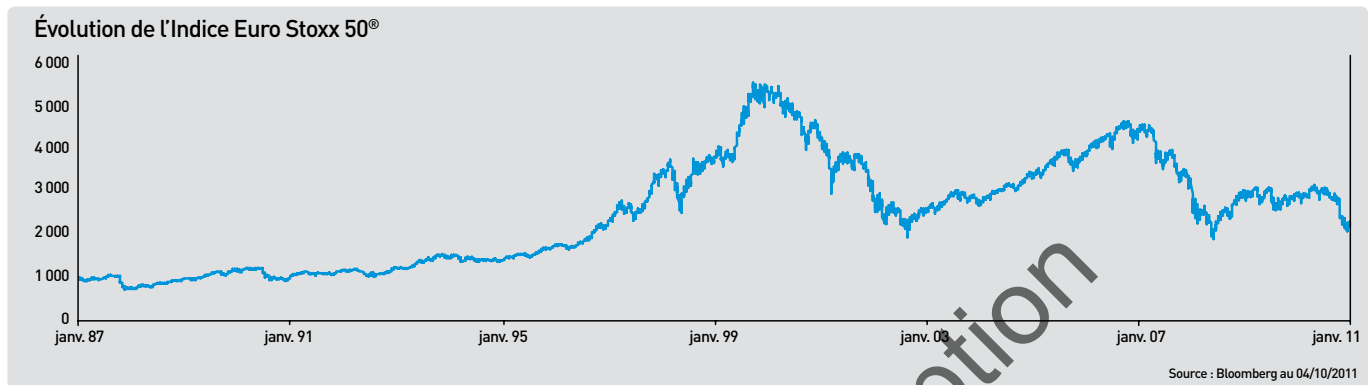
- À l'échéance des 3 ans, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de - 41 % depuis l'origine.
- L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'Indice, soit 59 % de son capital initial.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de - 16,0 %⁽¹⁾**, égal au **Taux de Rendement Annuel** d'un investissement direct dans l'Indice.

Le rendement de Barclays Eleven à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de - 40 %.

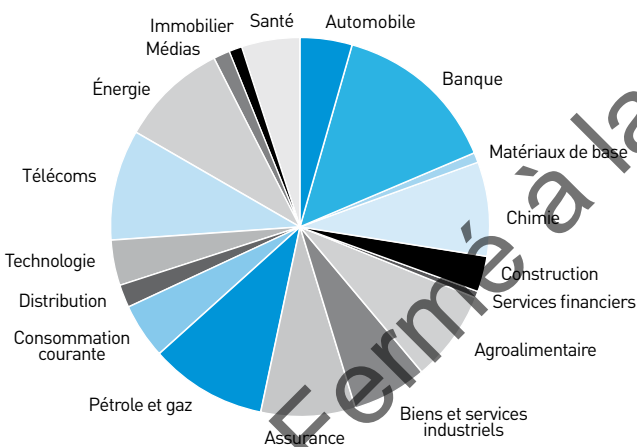
(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

L'Indice Euro Stoxx 50® : l'indice de référence de la zone euro

L'Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.



Répartition sectorielle



Légende

Secteur d'activité	Pondération
Automobile	4,6 %
Banque	14,2 %
Matériaux de base	0,9 %
Chimie	8,1 %
Construction	3,0 %
Services financiers	0,6 %
Agroalimentaire	7,6 %
Biens et services industriels	6,5 %
Assurance	8,1 %
Pétrole et gaz	10,0 %
Consommation courante	4,6 %
Distribution	1,9 %
Technologie	4,1 %
Télécommunications	9,3 %
Énergie	9,2 %
Médias	1,5 %
Immobilier	1,0 %
Santé	4,9 %

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. Cela est valable également pour ce qui est des données historiques de marché. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avertissement

Facteurs de risque : Les investisseurs doivent se reporter au prospectus et à tout « Final Terms » avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du prospectus du produit.

- **Risque de crédit** : En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel.
- **Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives d'Émission » (en date du 11/10/2011 se rattachant au prospectus de base (en date du 21 avril 2011) approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, (sous le n° de visa C-10647) et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Les « Conditions Définitives d'Émission » et le résumé du prospectus de base en français sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, « www.amf-france.org ». Le prospectus de base est disponible sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces mêmes documents et les suppléments à ce prospectus de base sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com » ou peuvent être obtenus auprès de Société Générale sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus.

LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTÉS QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT À AUCUN MOMENT ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION S.

Les investisseurs doivent procéder, avant tout investissement, à leur propre analyse en se rapprochant le cas échéant de leurs propres conseils. Société Générale ne peut être tenue responsable des conséquences notamment financières résultant de l'investissement dans ce produit.

Ajustement ou substitution - remboursement anticipé du produit : Société Générale se réserve la possibilité de procéder à des ajustements ou substitutions, voire de rembourser par anticipation le produit, notamment en cas d'événements affectant le(s) sous-jacent(s). Le remboursement anticipé du produit peut entraîner une perte totale ou partielle du montant investi.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur les titres. Seule Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Avertissement relatif à l'Indice : L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

L'Indice Euro Stoxx50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. Stoxx et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs (ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique) basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance-vie (ci-après le « Contrat d'Assurance-Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat.

Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. L'assurance-vie est soumise à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours réduisent progressivement le nombre d'unités de comptes détenus sur une adhésion.

Fiscalité

Les personnes physiques ou morales sont invitées à se renseigner sur la fiscalité qui leur est propre.

Concernant les personnes physiques détenant des titres dans leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de Bourse à titre habituel fiscalement domiciliées en France et en l'état actuel de la législation française, les revenus de ces titres (primes de remboursement au sens de l'article 238 septième A du Code général des impôts) perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont soumis :

- soit à l'impôt sur le revenu au barème progressif auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (13,5 % retenus par l'établissement payeur lors du paiement).
- soit sur option, à un prélèvement au taux de 19 % libératoire de l'impôt sur le revenu, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (soit un taux global de 31,3 %).

Les plus-values réalisées lors de la cession des titres sont imposables aux prélèvements sociaux à 13,5 % et à l'impôt sur le revenu au taux de 19 % quel que soit le montant annuel des cessions de valeurs mobilières. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Concernant les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, en l'état actuel de la législation, les revenus de ces titres (primes de remboursement au sens de l'article 238 septième E du Code général des impôts) détenus par les personnes morales fiscalement domiciliées en France sont pris en compte pour la détermination de leur résultat imposable.

Sous certaines conditions, les primes de remboursement font l'objet d'un régime spécifique d'étalement actuariel visé à l'article 238 septième E du Code général des impôts.

Les primes de remboursement sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33 1/3 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 % (soit au total un taux de 34,43 %). Les plus-values réalisées lors de la cession des titres sont imposables à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33 1/3 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 % (soit au total un taux de 34,43 %). Les personnes physiques ou morales qui souhaiteraient avoir des informations complémentaires sont invitées à consulter leur conseiller Barclays.

Barclays Eleven

Principales caractéristiques financières

Code ISIN	FR0011129931
Émetteur	SG Option Europe (filiale à 100 % de Société Générale)
Garant	Société Générale (Moody's Aa3, Standard & Poor's A+) – Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure ⁽¹⁾
Arrangeurs	Société Générale et Barclays Bank PLC
Devise	Euro
Valeur nominale	1 000 euros
Minimum de souscription	1 000 euros
Date d'émission	13 octobre 2011
Date de constatation initiale	16 janvier 2012
Date d'échéance	26 janvier 2015
Dates de constatation	16 juillet 2013 ; 16 janvier 2015
Date de remboursement anticipé	24 juillet 2013
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50®
Garantie du capital	Pas de garantie du capital
Prix d'émission	99,70 % de la valeur nominale
Prix d'achat	Pendant la période de commercialisation, du 13 octobre 2011 au 16 janvier 2012, le prix d'achat progressera régulièrement selon un taux annuel de 1,15 % pour atteindre 1 000 euros le 16 janvier 2012.
Agent de calcul	Société Générale
Loi applicable	Française
Règlement/Livraison	Euroclear France
Cotation	Bourse de Luxembourg
Diffusion des cours sur demande	Fininfo, Bloomberg et Reuters
Offre au public	En France uniquement
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 %.
Périodicité de valorisation	Hebdomadaire, le Vendredi
Commissions de souscription	4 % maximum
Commission de distribution	Société Générale paiera à Barclays Bank PLC en sa qualité de distributeur, une rémunération annuelle moyenne maximum (calculée sur la base de la durée des Titres), égale à 2,50% du montant des Titres effectivement placés.
Commission de rachat	0 %, soit aucun frais à la charge de l'investisseur
Éligibilité	Compte-titres, Assurance Vie (lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat).
Code EUSIPA	1260 – Express Certificates

(1) Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Barclays Eleven

Formulaire d'investissement pour compte-titres

Partie réservée au Client

Je déclare :

avoir été préalablement sollicité et/ou avoir fait l'objet d'un démarchage physique à mon domicile ou à l'adresse suivante (lieu de travail ou lieu non destiné à la vente de produits/services bancaires et financiers) :

et avoir été informé, que j'ai bénéficié d'un délai de réflexion de 48 heures à compter du lendemain de la remise du Récépissé, prévu à cet effet, au Conseiller Barclays.

ne pas avoir été préalablement démarché, ni sollicité par un Conseiller Barclays, et m'être rendu selon le cas, à l'agence Barclays Bank ou au bureau Barclays Patrimoine ci-après désigné(e)

ou que la présente opération constitue pour moi/nous une opération habituelle au sens de l'article L341-2 du Code Monétaire et Financier.

Nom et prénom :

(Dénomination pour une personne morale)

Représentant légal :

(Nom et prénom du mandataire de la personne morale)

Mon horizon d'investissement :

Inférieur à 3 ans Égal ou supérieur à 3 ans

En signant ce document, je reconnais avoir compris les caractéristiques de **Barclays Eleven** et des risques attachés à celui-ci.

J'accepte la préconisation de mon Conseiller.

Mention manuscrite du client qui souhaite aller au-delà

« Je fais le choix d'investir au-delà du montant recommandé par Barclays en toute connaissance de cause. »

À cet effet, j'autorise Barclays Bank PLC à débiter mon compte n° :

Ouvert à l'agence de :

du montant de l'investissement, soit :

 EUR

Fait en 2 exemplaires originaux.

À :/...../2011

Signature du souscripteur précédée de la mention ci-dessus lorsque le client va au-delà de la préconisation du conseiller.

Instructions recueillies à l'Agence/Club/Bureau de :

Barclays Bank PLC, Succursale en France

Principal établissement : 32 Avenue George V - 75008 Paris RCS Paris B 381 066 281 - C.C.P. 62-07 Paris - Siège social à Londres E14 5HP, Angleterre, 1, Churchill Place - Reg N° 1026167 Capital autorisé de 3 040 001 000 de Livres Sterling.

Barclays Bank Plc est un établissement de crédit, prestataire de services d'investissement de droit anglais agréé par le Financial Services Authority (FSA), autorité de tutelle britannique qui a son siège social 25 the North Colonnade, Canary Warf, Londres E14 5HS. / www.fsa.gov.uk/register : n°122702.

La succursale française de Barclays Bank PLC est autorisée par le FSA à recourir à un agent lien Barclays Patrimoine SCS.

Partie réservée au Conseiller

Nom et prénom :

Agence/Club/Bureau de :

Préconisation prenant en compte le profil de risque déclaré par le client dans le questionnaire « Investissement boursiers et financiers - Connaissance du client » et l'exposition au risque taux de l'ensemble des avoirs du client.

Profil Dynamique	Profil Équilibre	Profil Prudent
<input type="checkbox"/> 15 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	<input type="checkbox"/> 10 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	<input type="checkbox"/> 5 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays
EUR	EUR	EUR

En signant le document, le conseiller reconnaît qu'il s'est assuré que :

- les informations relatives à l'exposition globale du client aux risques, à sa situation financière (revenus, patrimoine), à son expérience et à sa connaissance des instruments financiers sont à jour dans le référentiel de la banque ;
- l'investissement envisagé dans **Barclays Eleven** pour le montant maximum recommandé (cf. tableau ci-dessus) est cohérent avec l'exposition globale au risque taux du client et à sa situation financière ;
- toutes les informations utiles ont été données au client pour lui permettre de comprendre les risques liés à Barclays Eleven et qu'en conséquence le client peut prendre sa décision d'investir en toute connaissance de cause.
- le client qui décide d'investir au-delà du montant préconisé, a bien été préalablement mis en garde par ses soins.

À :/...../2011

Signature du conseiller

EMPLACEMENT RÉSERVÉ À LA BANQUE

Observations :

.....

.....

.....

Barclays Patrimoine

Société en commandite simple au capital de 9 750 € -

Siège social : 183 Avenue Daumesnil - 75012 Paris - RCS Paris B 712 018 308.

• Intermédiaire en opérations de banques.

• Agent lié régi par les articles L.545 et suivants du code monétaire et financier et mandaté pour présenter les services d'investissement offerts par Barclays, recevoir et transmettre les ordres de bourse ainsi que ceux relatifs aux souscriptions et rachats d'OPCVM et à assurer le service de conseil en investissement

Barclays Eleven

Formulaire d'investissement pour compte-titres

Partie réservée au Client

Je déclare :

avoir été préalablement sollicité et/ou avoir fait l'objet d'un démarchage physique à mon domicile ou à l'adresse suivante (lieu de travail ou lieu non destiné à la vente de produits/services bancaires et financiers) :

et avoir été informé, que j'ai bénéficié d'un délai de réflexion de 48 heures à compter du lendemain de la remise du Récépissé, prévu à cet effet, au Conseiller Barclays.

ne pas avoir été préalablement démarché, ni sollicité par un Conseiller Barclays, et m'être rendu selon le cas, à l'agence Barclays Bank ou au bureau Barclays Patrimoine ci-après désigné(e)

ou que la présente opération constitue pour moi/nous une opération habituelle au sens de l'article L341-2 du Code Monétaire et Financier.

Nom et prénom :

(Dénomination pour une personne morale)

Représentant légal :

(Nom et prénom du mandataire de la personne morale)

Mon horizon d'investissement :

Inférieur à 3 ans Égal ou supérieur à 3 ans

En signant ce document, je reconnais avoir compris les caractéristiques de **Barclays Eleven** et des risques attachés à celui-ci.

J'accepte la préconisation de mon Conseiller.

Mention manuscrite du client qui souhaite aller au-delà

« Je fais le choix d'investir au-delà du montant recommandé par Barclays en toute connaissance de cause. »

À cet effet, j'autorise Barclays Bank PLC à débiter mon compte n° :

Ouvert à l'agence de :

du montant de l'investissement, soit :

 EUR

Fait en 2 exemplaires originaux.

À : , le :/...../2011

Signature du souscripteur précédée de la mention ci-dessus lorsque le client va au-delà de la préconisation du conseiller.

Instructions recueillies à l'Agence/Club/Bureau de :

Barclays Bank PLC, Succursale en France

Principal établissement : 32 Avenue George V - 75008 Paris RCS Paris B 381 066 281 - C.C.P. 62-07 Paris - Siège social à Londres E14 5HP, Angleterre, 1, Churchill Place - Reg N° 1026167 Capital autorisé de 3 040 001 000 de Livres Sterling.

Barclays Bank Plc est un établissement de crédit, prestataire de services d'investissement de droit anglais agréé par le Financial Services Authority (FSA), autorité de tutelle britannique qui a son siège social 25 the North Colonnade, Canary Warf, Londres E14 5HS. / www.fsa.gov.uk/register : n°122702.

La succursale française de Barclays Bank PLC est autorisée par le FSA à recourir à un agent lien Barclays Patrimoine SCS.

Partie réservée au Conseiller

Nom et prénom :

Agence/Club/Bureau de :

Préconisation prenant en compte le profil de risque déclaré par le client dans le questionnaire « Investissement boursiers et financiers - Connaissance du client » et l'exposition au risque taux de l'ensemble des avoirs du client.

Profil Dynamique	Profil Équilibre	Profil Prudent
<input type="checkbox"/> 15 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	<input type="checkbox"/> 10 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	<input type="checkbox"/> 5 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays
EUR	EUR	EUR

En signant le document, le conseiller reconnaît qu'il s'est assuré que :

- les informations relatives à l'exposition globale du client aux risques, à sa situation financière (revenus, patrimoine), à son expérience et à sa connaissance des instruments financiers sont à jour dans le référentiel de la banque ;
- l'investissement envisagé dans **Barclays Eleven** pour le montant maximum recommandé (cf. tableau ci-dessus) est cohérent avec l'exposition globale au risque taux du client et à sa situation financière ;
- toutes les informations utiles ont été données au client pour lui permettre de comprendre les risques liés à Barclays Eleven et qu'en conséquence le client peut prendre sa décision d'investir en toute connaissance de cause.
- le client qui décide d'investir au-delà du montant préconisé, a bien été préalablement mis en garde par ses soins.

À : , le :/...../2011

Signature du conseiller

EMPLACEMENT RÉSERVÉ À LA BANQUE

Observations :

.....

Barclays Patrimoine

Société en commandite simple au capital de 9 750 € -

Siège social : 183 Avenue Daumesnil - 75012 Paris - RCS Paris B 712 018 308.

• Intermédiaire en opérations de banques.

• Agent lié régi par les articles L.545 et suivants du code monétaire et financier et mandaté pour présenter les services d'investissement offerts par Barclays, recevoir et transmettre les ordres de bourse ainsi que ceux relatifs aux souscriptions et rachats d'OPCVM et à assurer le service de conseil en investissement